

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 13 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 19, 8 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11. s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 7 17, 8 18, 10 22, 11 28. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 10, 4 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 7 10, 8 08, 9 40, 11 33, 12 15, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 52, 9 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05. DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 01 soir.

ROUBAIX, 5 JUILLET 1874

BULLETIN DU JOUR

A la veille du 20 novembre, nous avons dit ce que nous pensions du septennat, nous l'avons jugé comme un pur expédient de nature à créer des embarras à l'Assemblée et au pays. Ce qui était désirable alors, c'était le maintien du maréchal de Mac-Mahon au pouvoir, mais sans fixer la durée de son mandat. A Versailles, les conservateurs ont cru plus habile de voter la loi du 20 novembre. Aujourd'hui, un certain nombre le regrettent et voudraient bien trouver un biais pour revenir sur ce qu'ils ont fait. A notre humble avis, ils ont tort aujourd'hui comme ils avaient tort alors. Le septennat personnel existe; c'est le gouvernement légal du pays; nous devons le respecter à ce titre. Une seule chose pourrait dégager l'Assemblée: la démission du Maréchal. Mais si cette éventualité ne se produit pas, on aura beau ergoter de toutes les façons et jouer sur tous les mots, il y a engagement pris, cet engagement doit être respecté. Qu'importe — comme le dit fort bien un vaillant journal politique, *La Croix*, de Bruxelles — qu'importe les réserves et les sous-entendus du moment du vote! Les conservateurs, sauf cinq ou six, ont voté oui; — oui, c'était sept ans; — ces sept ans, le maréchal les a acceptés et les ayant acceptés, il entend les garder.

Nous nous expliquons donc fort bien, — sans pour cela l'approuver, — la mesure prise contre l'Union par le gouvernement. On veut faire respecter le septennat. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'on s'est montré beaucoup moins rigoureux lors de la publication du discours prononcé à Chislehurst. On n'a pas eu non plus de voir inquiéter le *Figaro*, lorsque ce journal a osé faire appel à un coup d'Etat. D'où vient donc cette sévérité subite contre l'un des principaux organes de la légitimité? Une question a été adressée hier à ce sujet au ministre de l'intérieur. La réponse n'ayant pas été satisfaisante, une demande d'interpellation a été déposée par M. Lucien Brun. La discussion est fixée à mardi.

On lit dans l'Union sous la rubrique dernières nouvelles:

« Des deux heures, une nouvelle grave circulait dans les couloirs: « La suppression pour quinze jours du Journal l'Union ». Cette mesure a été prise ce matin en conseil des ministres. « Les considérants donnés dans l'arrêté pris par le gouvernement de Paris sont la publication par l'Union d'articles relatifs à la grande revue de dimanche 28 juin et à l'ordre du jour qui l'a suivi, ainsi que celle du Manifeste de Monsieur le Comte de Chambord. » Ce manifeste déniait, aux yeux du

ministère, les caractères essentiels des pouvoirs confiés au maréchal de Mac-Mahon par la loi du 20 novembre.

« On s'étonne, même dans les groupes de la gauche, que le gouvernement frappe l'Union après avoir toléré la publication du Manifeste du prince impérial, le 20 mars, et les appels au coup d'Etat du *Figaro*. »

Nous avons été victimes hier, dit l'Union, d'un acte d'indécence dont les tribunaux feraient promptement justice si, selon nos habitudes de tolérante indulgence, nous ne préférons invoquer la juridiction de l'opinion publique. Un journal se disant républicain, comme il se dirait autre chose, s'est procuré un des premiers numéros de l'Union et a publié le manifeste du Roi, en laissant hypocritement supposer qu'il lui avait été communiqué. Ce journal, c'est le *Bien public*, et nous aurions pu nous dispenser de le dénoncer devant nos confrères; il n'y a que lui de capable de commettre de pareils actes de contrefaçon et de se livrer à une si déloyale manœuvre.

On lit dans la Patrie:

C'est la proposition Casimir Périer qui est la source du trouble actuel, et par conséquent des incidents qui l'aggravent de jour en jour.

Le projet Casimir a enfanté le projet Lambert de Sainte-Croix, d'où est sortie la sous-commission Daru; c'est à côté de ce projet naturellement surgit et a surgi le projet de rétablissement de la monarchie, et le nouveau manifeste de M. le comte de Chambord. Il était bon, avant l'ouverture des hostilités définitives, de bien préciser qui a commencé, afin que la France connaisse les véritables auteurs du trouble et du désordre dont elle souffre. Il était bon de lui montrer encore une fois M. Casimir Périer en pleine lumière, de plus en plus exaspéré de ne pas être ministre et se dédommageant de cette injustice criante en donnant le signal du branle-bas de discorde et de guerre universelle.

Le manifeste du comte de Chambord et la Presse

Selon ce que nous avons coutume de faire chaque fois qu'un incident important se produit dans la politique, nous allons résumer l'opinion émise par les principaux journaux sur le manifeste d'hier.

Voici ce qu'écrivait l'Union:

« En ce programme concis de gouvernement tout à sa place, la liberté, l'autorité, la délibération des lois, la représentation des droits et des intérêts, l'honneur rendu à toutes les catégories de vertus et de services; rien d'exclus, si ce n'est l'ABSOLU; et sur cette base large et chrétienne, un Etat fort, tempéré, pacificateur, digne enfin de reprendre les grandes traditions de la France devant elle-même et devant le monde! Voilà le programme royal. »

« Espérons que les partis, dans leur désarroi, vont le méditer. »

Le Monde fait ce parallèle:

Il est curieux, dit-il, de rapprocher cette esquisse de Constitution de celle qui était proposée, en 1831 et 1852, par le prince Napoléon, à l'approbation de la France, et qui était acclamée par sept millions de suffrages. Comme M. le Comte de Chambord, le futur empereur faisait reposer le pouvoir sur le prince et deux Chambres: un Sénat

choisi par lui dans les illustrations du pays, et une chambre élue par le peuple. Seulement, le prince Napoléon nommait le suffrage universel. M. le comte de Chambord n'en parle pas; mais on sait qu'il l'accepte avec certaines conditions; il l'a dit publiquement ailleurs, et il n'est pas homme à se dédire et à changer d'avis.

Entre la constitution de la Royauté traditionnelle et la constitution impériale, tant regrette des conservateurs, et qui serait vraisemblablement celle du nouvel empire, il n'y a qu'une différence, mais elle est capitale. C'est que l'empereur tient son droit de l'élection et peut être renversé par elle. C'est un pouvoir nouveau sans racines, par conséquent mal défendu contre les révolutions qui peuvent l'assailir. L'empereur ne donnait, comme les Césars romains, pour l'incarnation personnelle de la souveraineté populaire, et par conséquent, si, comme les Césars romains, il voulait être despote, il en avait le droit. Il n'y avait pas de garanties pour la liberté. Tout au contraire, M. le comte de Chambord tenant son droit de sa naissance, ne peut pas être renversé par le caprice des foules. Son pouvoir a huit siècles d'origine qui l'affirment et en même temps le contiennent par leurs traditions. De plus, c'est un pouvoir qui, trouvant en Dieu sa raison première, y trouve également sa limite et sa loi. Le despotisme lui est interdit par Celui-là même dont son autorité découle, et ses droits lui arrivent transformés en devoirs.

Le *Bien public* résume en ces termes son opinion: « Le manifeste se réclamant de tout ce qui est suranné, et demandant la résurrection de tout ce qui est mort, n'est pas un acte politique. C'est un acte de foi, ou plutôt de crédulité à soi-même, à toutes les superstitions du passé, à tout ce qui ne peut plus être, acte de crédulité qui ne trouvera que des incrédules. »

Le *Pays* dit qu'à chaque ligne de ce document « on sent une illusion inouïe, une extraordinaire ignorance des sentiments de la nation. »

L'Ordre est d'accord avec le comte de Chambord lorsqu'il proclame « la nécessité d'un gouvernement fort et d'institutions définies et définitives. » Mais il est d'avis que le comte de Chambord se trompe quand il oppose le droit qu'il tire, de son origine au droit national basé sur la volonté populaire, sur le suffrage universel.

La *Patrie* trouve que ce document princier est tellement vague, puisqu'il ne traite aucune question vitale, ni celle du drapeau, ni celle du suffrage universel; tellement inutile après l'échec voulu de l'automne dernier; tellement inconstitutionnel, après le vote du 20 novembre, qu'il n'apparaît vraiment que comme un exercice plus ou moins habile, plus ou moins soigné de philosophie monarchique ou de rhétorique royale.

Le comte de Chambord « après son nouveau manifeste, apparaît au *Temps* comme une sorte de César mystique, et encore, dit ce journal, la sacristie ne se montre guère cette fois; il faut remonter jusqu'au 27 octobre 1873 pour la retrouver. Le César du 2 juillet 1874 est un César pur et simple, moins le coup d'Etat qu'il ne peut pas faire et que, sans doute, il ne ferait pas, s'il le pouvait; il lui manque aussi le goût et la pratique du plébiscite... sauf ces différences, c'est la même horreur et le même dénigrement du gouvernement parlementaire. »

La *France* croit que « cet effort marquera la fin de toutes les tentatives puériles ou coupables par lesquelles on a poussé à bout la patience du pays. C'est bien, dit-elle, le

dernier mot du prétendant de la légitimité que nous avons dans cette proclamation posthume qui ne saurait échapper aux sévérités de l'opinion qu'à la condition de n'être pas prise au sérieux. »

La *Presse* pense que le comte de Chambord « ne pouvait parler autrement qu'il ne l'a fait, mais, elle pense aussi qu'il « pouvait ne pas parler. » La *Presse* ajoute que le comte de Chambord « est resté le Roi » et que c'est à la fois son honneur et sa condamnation. En demeurant le Roi, il mourra honnêtement; mais il mourra sur la terre d'exil... C'est pire que la nation française d'une part et le chef des Bourbons de l'autre tien-tient chacun à leur honneur que la Restauration du Roi est à jamais impossible. »

La *Liberté* se borne à résumer le manifeste du comte de Chambord et après en avoir fait ressortir les points principaux elle demande aux Orléanistes s'ils consentent à disparaître derrière le drapeau blanc.

« Il n'y a rien de nouveau dans ce document, dit le *Journal de Paris*. Le prince expose sa politique, que l'on connaît déjà par ses écrits antérieurs. Son gouvernement serait une monarchie tempérée où le roi régnerait et gouvernerait avec le concours d'une chambre haute choisie par lui dans des catégories déterminées, et d'une chambre basse élue par la nation selon le mode de suffrage qui serait réglé. Ni despotisme, ni arbitraire, ni réaction; telles sont les promesses dont M. le comte de Chambord accompagne le programme de son gouvernement. Nous n'avons à examiner ni ce programme ni ces promesses. Nous connaissons depuis longtemps les idées politiques de M. le comte de Chambord, et nous avons exprimé plusieurs fois notre sentiment à leur sujet. Quant à ses promesses, nous professons un respect trop profond pour le caractère du chef de la maison de France pour que nous nous permettions autre chose que de les enregistrer. Mais il est un point du manifeste ou plutôt une lacune, qui nous étonne. »

Cette lacune, on le devine, c'est le silence que garde le comte au sujet du drapeau. Le *Journal de Paris* se demande « comment expliquer cette omission? »

Le *Français* est sobre de réflexions. Après avoir déclaré qu'aucune parole « si haute qu'elle soit », ne saurait dégager des obligations que lui impose la loi du 20 novembre, il dit que « on pourra se demander » si le nouveau manifeste dont il loue « volontiers l'inspiration émue et l'élevation de langage, aura pour effet de diminuer ou de maintenir, dans le présent et dans l'avenir, les obstacles qui, au mois de novembre dernier, avaient fait regarder la monarchie comme impossible, dans les conditions où elle était présentée. » Le *Français* s'abstient de répondre à cette question.

La *Gazette de France* engage les royalistes à rester unis et à sortir enfin « des discussions intestines pour entrer dans une phase où la politique d'action ait sa place. »

La *Presse* anglaise s'occupe déjà de la proclamation du comte de Chambord. Le *Times* croit que si le manifeste du comte avait paru en 1871 ou même pendant l'automne dernier, les chances de la monarchie auraient été plus brillantes. Le *Times* fait remarquer le silence du comte de Chambord sur la question du drapeau et fait ressortir la différence qui existe entre ce manifeste et la lettre de M. Chasseloup.

Le *Morning-Post* trouve singulier que le manifeste ne mentionne pas la question du drapeau qui a constitué, jusqu'ici, la plus grande difficulté de la situation.

Le *Standard* dit que le comte de Chambord prétend régner et gouverner, mais que l'exemple de Louis-Philippe montre que le rôle d'un roi de France voulant gouverner concurremment avec deux chambres constitutionnelles manque de force et de dignité. « Le manifeste vient donc trop tard; et il excitera beaucoup l'attention, mais il aura peu d'effet. »

Lettre de M. le duc de Broglie

M. le duc de Broglie vient d'adresser à M. Dagneux, président de la 28^e commission d'initiative, une lettre relative aux discussions dans lesquelles son nom a été mis au sein de cette commission.

« Si les récits des journaux sont exacts, dit l'ancien vice-président du conseil, les honorables auteurs de la proposition ayant pour but le rétablissement de la monarchie ont cru pouvoir affirmer que, pendant la discussion de la loi du 20 novembre, des explications m'ont été demandées sur la portée de cette loi et que ce fut à la suite des assurances qu'ils reçurent de moi qu'ils se déterminèrent à l'appuyer de leurs suffrages. Je ne sais à quelle nature d'explications et d'assurances mes collègues ont fait allusion. Mais je suis certain de n'avoir jamais dit à personne, sous une forme quelconque, qu'après la loi du 20 novembre un membre de l'Assemblée conservait le droit de faire une proposition dont la conséquence fût de réduire d'un jour ou d'une heure la durée des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. La commission comprendra, je l'espère, que j'attache un grand prix à ne laisser subsister le doute dans aucun esprit. Je serais heureux si elle voulait bien me recevoir, comme, au reste, la proposition lui en a été faite, et me permettre de lui présenter les explications qu'elle pourrait désirer. »

» BROGLIE. »

Mort de M. de Goulard

M. de Goulard a succombé hier matin entre huit et neuf heures à la cruelle maladie dont il souffrait depuis quelque temps. Il était âgé de 66 ans. Ses débuts dans la vie politique active datent du 8 février 1871; cependant M. de Goulard avait été député de 1846 à 1848, mais sans avoir joué un rôle important. Elu représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée nationale, M. de Goulard fut nommé, le 8 octobre 1871, député suppléant à la conférence de Francfort. Successeur du ministre de l'intérieur, puis ministre des finances en remplacement de M. Pouyer-Quertier, il eut à diriger l'emprunt de 1872. Redevenu ministre de l'intérieur, M. de Goulard joua la veille du 24 mai un rôle considérable. Il finit par se retirer en même temps que M. Jules Simon qui défendait la politique opposée. La droite le récompensa de cette retraite volontaire en le portant à la vice-présidence de l'Assemblée. Après le vote du 16 mai, M. de Goulard fut chargé conjointement avec le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes de la formation d'un cabinet de conciliation; on sait que cette tentative ne put aboutir.

M. de Goulard est mort dans les sentiments les plus chrétiens.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 4 juillet 1874. Il y a à quelque temps, un des membres les plus influents du centre droit disait: « Si M. le comte de Chambord vient à

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 6 JUILLET 1874.

— 8 —

ZINGARA

VII. — EN CHASSE ! — (Suite)

— Comment ! ma chaise ? Lecoq alla frapper trois coups au volet. Puis, après un dernier embrassement, après quelques recommandations suprêmes, il ouvrit la petite porte qui donnait également sur la rue. Une chaise à porteurs des plus confortables attendait au bas des marches. L'agent Bouletord, dument travesti, se tenait entre les deux brancards de devant. Entre ceux de derrière, le fidèle Piriou. — Oh ! fit Henri, je serai bien gardé ! — Mieux encore que tu ne le crois, répondit le père, car je serai toujours là, veillant de loin sur mon trésor ! — Allons ! conduis le fils en prenant place dans le véhicule dont la portière à rideaux se referma sur lui. — Les deux porteurs se mirent en marche. Un quart d'heure plus tard, il s'arrêtaient à la place Royale. Henriot mit pied à terre, et se promena sous les galeries, sous les arbres. Mais à Paris la mode est changeante. On commençait à délaisser le Marais, ce quartier favori des raffinisés au temps

de Marion Delorme et de Ninon de Lenclos. Les grandes aventurières ne hantaient plus ces parages. Notre chercheur n'y rencontra que des douairières et des grisettes.

Comme il tournait autour de la statue du roi Louis XII, un bon vieux bourgeois qui se chauffait au soleil, assis sur un banc, les deux mains sur sa canne en bec de corbin, les yeux abrités par un abat-jour vert, lui fit entendre ces quelques mots au passage : — Rien ici ! Cherchez ailleurs !

L'Eveillé tressaillit en reconnaissant cette voix; c'était celle de son père.

Il se leva, non sans un geste enjoignant la prudence, sortit par la grille auprès de laquelle stationnaient les deux porteurs et disparut. Sans doute, il venait de leur donner un ordre.

Effectivement, lorsque, regagnant sa chaise, Henriot demanda à Piriou : — Tu sais où il faut me conduire ? Celui-ci cligna de l'œil affirmativement.

La seconde halte eut lieu devant le Palais-de-Justice.

Tous les auteurs du temps, voire même Corneille et Molière, ont parlé de ce vaste édifice et des galeries qui en dépendaient comme d'un lieu de rendez-vous et de flânerie pour leurs contemporains.

On n'y rencontrait pas que des gens de robe et des plaideurs, mais encore des oisifs et des oisives, tout le beau monde d'alors venant exhiber des toilettes ou chercher des nouvelles. La

galanterie ne restait pas étrangère à cet élégant tourbillon. Peut-être était-ce là que se trouvait la sirène.

Deux heures s'écoulèrent pendant lesquelles notre héros recueillit au passage des regards, des sourires, parfois même un propos flatteur. Evidemment il faisait sensation. Les habituées se demandaient: Quel est donc ce jeune et riche hobereau tout fraîchement débarqué de sa province? C'était bien l'effet qu'il devait produire. Mais parmi les quelques belles dames qui semblaient le remarquer davantage, aucune ne fut assez provocante pour qu'il la soupçonnât d'être l'objet de sa recherche.

Un avocat, coiffé de son énorme perucque à mortiers, s'arrêta tout à coup devant Henriot, et feignant de lui soumettre quelques papiers :

— Pas de chance ! lui dit-il à voix basse. Essayons encore d'un autre terrain... Tes porteurs t'attendent.

C'était Lecoq, déguisé en procureur, qui continuait de veiller sur son fils.

Henriot fut promptement transporté jusqu'au Luxembourg.

Le palais servait de résidence au Dauphin. Monsieur permettait à tout venant la libre jouissance de ses jardins. Beaucoup de Parisiens, surtout de Parisiennes, en profitaient ce soir-là. Un beau soir d'avril, tout parfumé de senteurs printanières, le soleil, déjà sur son déclin, allumait de vifs reflets sur les toilettes chatoyantes des promeneuses allant et venant sous les allées

au feuillage encore clair. Il semble en cette douce saison que le renouveau se communique également à la créature. Toutes les femmes paraissent jeunes et jolies. De beaux enfants jouaient çà et là, rieurs et babillards, ainsi que les oiseaux dans les branches. Parfois aussi chantaient les jardiniers qui, travaillant à travers les corballes et les plates-bandes, les remplissaient de fleurs nouvelles.

Ce printemps qui, partout, éclatait dans la nature, Henriot le portait en lui-même.

Alerte et charmante, les fraîches couleurs de l'adolescence sur le visage, le sourire de la première jeunesse aux lèvres et dans les yeux, il marchait d'un pas rapide et fier, se dirigeant de préférence vers les groupes où ne dominait pas l'éléphant-masculin. Une dame isolée s'offrait-elle à son regard, suivie d'un laquais ou d'une duègne, vivement il allait à la rencontre de cette inconnue. Si c'était en la celle-là !... Mais non !... Tantôt survénait quelque jaloux, ayant des droits légitimes ou du moins antérieurs, tantôt, après quelques coquetteries hâzardeuses, une parole, un geste l'avertissait à temps que cette fois encore il venait de concevoir une fausse espérance. Il battait vainement tout le Luxembourg, même dans les recoins les plus à l'écart; vainement il dévisagea les Céliènes, les Agnès et jusqu'aux Arsinoës; cet instinct sur lequel il comptait ne lui dit pas : la voilà !

Et la nuit venait, dispersant la foule. Quelques minutes encore, et l'on allait fermer les grilles.

Notre héros courait maintenant, dépité, enfiévré comme ces chasseurs malheureux qui voudraient bien ne pas rentrer le carnier vide.

Sa canne, brusquement tourmentée, lui tomba de la main.

Un jardinier, dont le vaste chapeau de paille dissimulait les traits, la ramassa vivement et la rendit au jeune Seigneur.

— Assez pour aujourd'hui ! lui dit-il, nous serons plus heureux demain...

— A demain ! répliqua L'Eveillé, qui, sous ce troisième déguisement, venait de reconnaître son père.

Et tous deux, mais par des chemins différents, ils regagnèrent le logis de la rue du Vertbois.

VIII. COMME QUOI LA BASTILLE AVAIT PARFOIS DU BON.

Une heure plus tard, en rentrant chez lui, M. Mathias demandait à Gertrude :

— N'est-il venu personne ce soir ?

— Si fait, notre maître ! répondit la Bretonne. Tout à l'heure, à la brune, un jeune seigneur...

— Ah ! ah ! tu ne l'as donc pas reconnu ?

— Reconnu ! mais je ne me suis pas même permis de le dévisager, tant il avait l'air d'un prince ou tout au moins d'un marquis.

M. Mathias souriait.

— Il est encore là, ce prince ? questionna-t-il.